

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 2 DECEMBRE 2014, A 20.00 HEURES

Présidence M. Jérôme Schindler, syndic

Présence 162 citoyennes et citoyens actifs

Au nom du Conseil communal, M. le syndic a le plaisir de souhaiter la plus cordiale bienvenue et a l'honneur d'ouvrir cette assemblée.

En préambule, il a le plaisir de présenter M. Daniel Blanc remplaçant M. Michel Horner qui a démissionné du Conseil communal à la fin octobre. Il profite de l'occasion pour remercier M. Michel Horner pour son travail et souhaite pleine satisfaction à M. Daniel Blanc, nouveau collègue au sein de l'Exécutif communal. Au niveau organisation, M. Daniel Blanc a repris les dicastères laissés vacants par M. Michel Horner. Quant au poste de vice-syndic, c'est M. Nicolas Dousse qui a été élu.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par un avis dans la Feuille officielle du 21 novembre 2014, par un affichage au pilier public et par un « tout-ménage ». Dès lors, elle peut délibérer valablement dans un climat de respect, d'écoute et de compréhension en cette quasi veille de la Saint-Nicolas.

M. le syndic précise que les débats sont enregistrés (art. 3 al. 3 ReLOC). Il désigne quatre scrutateurs (art. 14 LCO) soit :

- M. Sébastien Andrey
- M. Samuel Favre
- M. Guillaume Remy
- M. Sébastien Repond.

M. le syndic rappelle que selon la loi sur l'exercice des droits politiques, il est nécessaire pour voter d'être inscrit au registre électoral depuis au moins cinq jours, soit avant le 28 novembre 2014. Les personnes qui ne rempliraient pas ces conditions sont priées de s'annoncer. Il s'agit de Madame Sylviane Grandjean, secrétaire qui tiendra le procès-verbal de cette assemblée.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir compter les citoyens actifs. Il prie les personnes qui ne rempliraient pas ces conditions de s'annoncer.

Les personnes suivantes s'annoncent :

- M. Yann Guerchanik, journaliste auprès du journal La Gruyère
- M. Jérémy Rico, journaliste auprès du journal La Liberté

La présence de ces personnes n'appelle aucune remarque.

La liste des tractanda a été distribuée en « tout-ménage » et est retranscrite par beamer.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 6 mai 2014. Approbation. Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il était à la disposition des citoyens au secrétariat communal.

2. Plan financier 2016 – 2020. Présentation.

3. Augmentation, avec effet au 1^{er} janvier 2015, du coefficient de l'impôt de 68 % à 73 % sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Rapport de la commission financière. Approbation.
4. Budget 2015
 - 4.1 Budget de fonctionnement. Rapport de la commission financière. Approbation.
 - 4.2 Budget des investissements
 - 4.2.1 Reconstruction de places de jeux
 - 4.2.2 Réfection d'ouvrages routiers
 - 4.2.3 Sécurité et renouvellement du réseau d'eau potable. Crédit complémentaire
 - 4.2.4 Construction de collecteurs séparatifs
 - 4.2.5 Bâtiment route des Monts 14 ; équipements fixes
Financement. Rapport de la commission financière. Approbation
 - 4.3.1 Vote final du budget 2015
5. Modification de l'article 26 des statuts de l'association des communes de la Gruyère pour l'école du cycle d'orientation (limite d'endettement).
6. Election d'un membre à la commission d'aménagement
7. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée du 6 mai 2014 ainsi que le résumé des budgets de fonctionnement et d'investissement 2015 étaient disponibles à l'administration communale et sur le site internet www.riaz.ch. Les cahiers des budgets étaient à votre disposition à l'entrée de la salle. Des commentaires et des informations sur les points présentés ont été publiés dans le « Riazois » No 64.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 2 MAI 2014

M. le syndic rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu. Il a pu être consulté sur le site internet de la Commune ou obtenu au secrétariat communal. Un large résumé a été publié dans le « Riazois » No 64. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il prie les personnes qui acceptent ce procès-verbal de se prononcer par main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le syndic remercie l'assemblée et l'auteur du procès-verbal, Madame Sylviane Grandjean, secrétaire.

2. PRESENTATION DU PLAN FINANCIER 2016-2020

Objectifs et principes de la planification financière

M. le syndic relève que la planification présentée met bien en évidence l'importance de cet outil. Celle-ci permet de se projeter ainsi que d'anticiper les nouvelles tendances qui se dessinent afin de les corriger. En prenant en compte le programme des investissements et l'évolution de la population, il est ainsi, de manière précise, possible de connaître les futurs

besoins en liquidités. Force de constater que les communes ne disposent d'aucun moyen pour projeter l'évolution des charges liées cantonales.

A titre d'exemple, lors de la présentation du plan financier en décembre 2013, il avait été prévu pour le budget 2015, avec un taux de 68 %, un excédent de charges de CHF 395'000.00 alors qu'à ce jour, le déficit supposé atteint CHF 567'000.00. Ceci représente environ CHF 170'000.00 ou 3 cts d'impôt. La différence est expliquée par l'augmentation des charges liées qui sont difficilement planifiables les subventions pour les crèches et les EMS, des charges d'amortissement et surtout une progression moins rapide qu'estimée du revenu des impôts. Cette tendance a d'ailleurs aussi été enregistrée au niveau cantonal.

Pour les années 2016 et suivantes, l'écart ne fait que grandir et la situation financière de la commune se détériore et devient totalement illégale en maintenant le taux de 68 cts par franc d'impôt payé au Canton.

Commentaires

Le budget présenté est basé sur un taux de 73 % ce qui laisse apparaître un déficit de CHF 215'450.00. On constate qu'un excédent de charges est toujours apparent mais qu'il devient plus raisonnable, voire acceptable en tablant sur d'éventuelles recettes nouvelles, même quelques diminutions de charges.

La planification présentée prend en compte les investissements en cours et prévus jusqu'en 2020 ainsi que l'évolution de la population et une croissance mesurée. C'est aussi un des buts prioritaire du plan financier.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le syndic passe la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière, pour faire part du préavis de ladite commission.

Rapport de la commission financière

La commission financière a examiné le plan financier pour la période 2016 à 2020 qui lui a été remis par le Conseil communal et dont une présentation claire et concise vient d'être faite par M. Schindler.

Les projections des différents comptes ont été réalisées sur la base de ceux du budget 2015 au coefficient d'imposition de 68 % et de 73 %.

Une comparaison du budget 2015 entre la projection faite en 2013 et celui présenté aujourd'hui, à coefficient d'imposition égal, montre une différence de 43 % au niveau du résultat (-CHF 172'000.00).

Cet écart est expliqué par l'augmentation des charges liées (cantonales et intercommunales), à certaines subventions et à la stagnation des revenus.

Concernant les investissements, les grands projets sont connus. La plupart d'entre eux sont incontournables eu égard aux engagements pris d'une part et pour pérenniser les infrastructures à moyen et long terme d'autre part.

La commission financière a pris bonne note de la volonté du Conseil Communal d'engager ses investissements, au plus tôt dès leurs octrois, afin de limiter autant que possible de probables

surcoûts générés par leurs reports comme ce fut quelquefois le cas pour les exercices précédents.

Nous relevons cependant qu'une planification financière reste un exercice difficile. Nous constatons aujourd'hui que certains éléments non connus et peu maîtrisables dans le temps (décisions fédérales, cantonales, voire intercommunales, taux de financements,...) peuvent influencer sur les finances de notre commune.

Nous tenons à remercier notre syndic M. Schindler ainsi que notre caissier M. Morand, qui ont travaillé sur ce plan financier qui se veut être le plus transparent et clair possible.

En conclusion, la commission financière préavise favorablement le plan financier 2016 – 2020 présenté par le Conseil communal.

M. le syndic remercie M. Bosson et ses collègues pour leur rapport et leur analyse détaillée de la planification financière.

M. le syndic rappelle que le plan financier fait l'objet d'une présentation mais pas d'une décision de l'assemblée. Toutefois, il ouvre la discussion.

M. Ernest Pittet relève que pour le budget 2015, le montant brut de CHF 2'455'000.00 inclut l'épuration, l'eau potable et la déchetterie. Ceci ne devrait pas apparaître car ces chapitres sont financés par les taxes. Pourquoi ne pas les enlever ? Il estime que ceci diminue la charge d'investissement pour la caisse communale.

M. le syndic confirme cette précision et déclare que ceci a toujours été présenté de cette manière et que les charges financières de ces chapitres n'influencent nullement les résultats, ces chapitres étant autofinancés.

3. AUGMENTATION, AVEC EFFET AU 1^{ER} JANVIER 2015, DU COEFFICIENT DE L'IMPÔT DE 68 % À 73 % SUR LE REVENU ET LA FORTUNE DES PERSONNES PHYSIQUES ET DE L'IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE ET LE CAPITAL DES PERSONNES MORALES. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE. APPROBATION

M. le syndic précise que jusqu'en 1966, les habitants de Riaz étaient des privilégiés en Gruyère et dans le Canton puisqu'ils ne payaient pas d'impôt. De 1967 à 1984, un impôt de 50 centimes a été prélevé.

Depuis lors, il a évolué comme il suit :

1985 - 1986	70 centimes
1987	80 centimes
1988 - 1993	95 centimes
1994 - 1995	90 centimes
1996 - 1998	85 centimes
1999 - 2006	80 centimes
2007 - 2014	68 centimes*

*modification des charges entre le Canton et les communes, notamment la reprise de l'HSF et du financement de l'AVS et AI par le Canton et la charge du Service social et de l'enseignement spécialisé par les communes. A ce moment, le Conseil communal a pris l'option de faire profiter la population de cette réduction. Certaines communes n'ont pas répercuté l'ensemble de l'allègement et ont gardé une marge de manœuvre. Ceci correspondait pour ces dernières à une hausse dissimulée de l'impôt.

M. le syndic précise que la contribution immobilière restera fixée à 1.5‰. Avec 5 cts d'augmentation sur l'impôt sur le revenu et sur la fortune, la Commune disposera d'un montant de recettes supplémentaires d'environ CHF 350'000.00 en 2015.

Les causes de l'adaptation du taux

Il y a un an, jour pour jour, lors de l'assemblée du budget 2014, le Conseil communal avait proposé une adaptation du taux de l'impôt de 5 cts afin d'ajuster le revenu en fonction de nos besoins. Cette demande avait été refusée à une petite majorité et le budget bouclait sur un excédent de charges, un déficit de CHF 341'745.00, déficit encore corrigé à CHF 425'000.00 par le service des Communes puisque le revenu de l'impôt avait été surestimé. Par conséquent, le budget 2014 est déjà dans l'illégalité puisqu'il atteint 5.46 % des charges alors que la loi fixe cette barre à 5 %. En l'état des comptes 2014, on constate que cette correction est tout à fait justifiée. Espérons simplement que d'autres produits diminueront le déficit prévu.

Comme déjà dit, le Conseil communal a fait l'exercice de rester avec le taux de 68 % en gardant les mêmes services et prestations pour les écoles, les subventions pour les sociétés et en assurant un entretien régulier des bâtiments et ouvrages de génie civil. Résultat : un déficit de CHF 567'000.00 ou le 6.40 % des charges. Afin d'être dans la légalité avec le budget 2015, le Conseil communal, d'entente avec la commission financière, a aussi fait l'exercice de réduire le déficit et de le ramener à environ CHF 380'000.00 (4.70 %) en tranchant dans les acquis.

Les coupes constitueraient à supprimer :

- les vacations payées aux membres des commissions communales ;
- pour les élèves des écoles infantile et primaire, les activités culturelles et sportives, les fournitures pour le bricolage et les activités manuelles, la goutte de lait, une limitation des défraiements des patrouilleurs scolaires enfants et adultes ;
- les subventions à toutes nos sociétés culturelles et sportives ;
- la gratification aux nouveaux titulaires des diplômes de fin de formation ;
- le Noël des aînés et la réception des nouveaux citoyens ;
- plus d'entretien des bâtiments et des routes ;
- plus d'entretien de nos véhicules et installations.

On va aussi trouver de nouvelles recettes :

- la facturation des salles louées pour les répétitions et les entraînements des sociétés culturelles et sportives ;
- la facturation aux parents de toutes les prestations supprimées aux élèves. Ceci représente un montant annuel d'environ CHF 70'000.00 ou CHF 330.00 par enfant ;
- les camps scolaires à la charge des parents (Fr. 300.00 au minimum).

Voilà comment on peut échapper aux 5 %. Il sera nécessaire de demander des contributions supplémentaires aux parents (il faudra modifier le règlement scolaire qui limite les participations des parents à CHF 150.00 par enfant et par année) et aux sociétés. Tout ceci pour amener de toute façon notre Commune dans des difficultés financières insurmontables.

En effet, qu'arriverait-il avec une répétition des résultats négatifs des comptes communaux ? Tout simplement une diminution de la fortune jusqu'à sa disparition et une mise en faillite de la commune de Riaz.

M. le syndic démontre le mécanisme du report au bilan de déficits successifs qui anéantiraient la fortune communale jusqu'à une faillite. Pour une commune, la mise sous tutelle deviendrait obligatoire.

M. le syndic déclare que le Conseil communal ne veut pas entrer dans cette spirale négative. Ceci montrerait une très mauvaise figure de notre Commune qui a toujours été reconnue pour les prestations et services rendus à l'ensemble de sa population, de ses écoles et des sociétés locales. Un des arguments du Conseil communal, un village où il est agréable d'habiter.

M. le syndic rappelle qu'avec une adaptation du taux de l'impôt communal de 5 cts, notre commune se situera à 73 cts, toujours dans les plus attractives de la Gruyère, alors que le taux moyen de la majorité des communes dépasse la barre des 80 cts par franc payé à l'Etat. Personne ne contestera le fait que notre commune doit rester dans la limite de la loi pour la présentation de son budget. Avec une augmentation de 5 cts, nous avons certes encore un déficit annoncé de CHF 215'450.00 ou 2.5 % du total des charges, ce qui peut être au moins admis en escomptant des recettes extraordinaires.

Il est certain que la situation financière s'est péjorée au début 2013 lorsque le Conseil d'Etat a lancé un paquet de mesures structurelles et d'économies. L'effet pervers de cette décision pour les communes correspond à un report de charges supplémentaires par l'Etat de Fribourg. Pour Riaz et malgré une adaptation des valeurs locatives, c'est environ CHF 100'000.00 ou 2 cts d'impôt que nous a imposés le Canton.

M. le syndic précise que comme toutes les communes, nous subissons une constante augmentation des dépenses liées, principalement en relation avec les cycles scolaires, les écoles spécialisées, les homes médicalisés, l'invalidité et le social.

M. le syndic présente à l'aide de graphiques l'évolution des charges de 2012 à 2015. Celles-ci ont augmenté globalement de 5.88 % dont 10 % pour les charges liées. En revanche, les charges d'exploitation sont stables avec + 0.35 %. La masse fiscale est en baisse depuis 2010. Source : statistique du service des Contributions. Ceci signifie bien que le Conseil communal veille à limiter au maximum les charges du ménage communal alors que le Canton les reporte sur les communes. A sa décharge, nous avons également une augmentation de la population durant cette période.

Pour ces prochaines années, des charges supplémentaires et des recettes inférieures sont annoncées comme par exemple :

- le financement de la rénovation du CO de Bulle ;
- la régionalisation des sports en Gruyère avec les investissements prévus ;
- les charges financières liées aux investissements en cours et à réaliser ;
- la stagnation de l'impôt cantonal ;
- le financement et les frais de fonctionnement du CO de Riaz.

M. le syndic relève que depuis la fixation de l'impôt à 68 %, le résultat des comptes a débouché sur une dégradation de notre degré de capacité d'autofinancement et une augmentation de la

dette. Un an après ce passage de 80 à 68 %, le Canton a poursuivi un transfert de charges vers les communes (charges liées). Désormais, nous sommes pénalisés doublement.

M. le syndic précise que cette actuelle adaptation de 68 à 73 % n'est qu'une remise à niveau. Le Conseil communal a également cherché à générer des économies dans le cadre de sa marge de manœuvre quasiment inexistante (changement du cercle de curatelle, élimination des déchets). Le Conseil communal et lui-même ne peuvent accepter de laisser se dégrader davantage la situation. Le Conseil communal doit se donner les moyens de poursuivre ses efforts en termes d'infrastructures, d'assurer le financement des investissements et de garder une qualité de vie agréable pour tous les Riazois de l'école à la retraite. Actuellement, la capacité d'investissement dépasse juste la barre du demi-million.

M. le syndic déclare que la vente du terrain pour le CO permettra de financer de nouveaux investissements, voire de réduire considérablement la dette et les charges d'intérêt. Une autre chance est le taux d'intérêt historiquement bas. Pour une dette de CHF 7'000'000.00, on compte CHF 70'000.00, soit 1 % ou environ 1 ct d'impôt. M. le syndic relève que Riaz dispose d'équipements et d'infrastructures de premier ordre. Notre population apprécie cette situation et le dit régulièrement. Ceci est d'ailleurs aussi relevé à chaque fois que des personnes choisissent Riaz pour s'y installer.

L'augmentation de la masse fiscale sera supportée par tous les contribuables au prorata de leur cote fiscale cantonale. Pour le contribuable moyen, ceci représente une hausse annuelle d'un peu plus de CHF 200.00. A comparer avec la moyenne du district, ceci représenterait une hausse annuelle de CHF 500.00. Le Conseil communal est conscient de l'effort demandé aux contribuables riazois.

M. le syndic rappelle que les contribuables riazois ont déjà été privilégiés depuis plus de dix ans avec un des taux les plus bas de la Gruyère. Cependant, en considérant l'évolution de la commune tant en termes de population que d'infrastructures présentes et futures, il est primordial de réajuster et de renforcer nos finances. De plus, les associations intercommunales actuelles et nouvelles chargeront toujours plus les finances communales.

Avant d'ouvrir la discussion sur l'augmentation du coefficient communal d'impôt à partir du 1^{er} janvier 2015, M. le syndic passe la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière pour la lecture du rapport.

Rapport de la commission financière

Le Conseil communal a, à plusieurs reprises, rendu attentive l'Assemblée communale sur une future augmentation de l'impôt communal.

A la demande de la commission financière, le Conseil communal vous a présenté de façon claire, documentée et détaillée les tenants et aboutissants de la situation financière de notre commune pour les exercices futurs tant au niveau des budgets de fonctionnement, des investissements et de la marge nette d'autofinancement.

Déjà en 2013 et pour les prochaines années, des charges supplémentaires et des recettes inférieures sont constatées et annoncées. Elles concernent essentiellement les diverses augmentations des charges liées cantonales et celles relatives aux associations intercommunales. Au surplus, une stagnation des rentrées fiscales se fait cruellement sentir.

La commission financière tient aussi à noter les risques d'augmentation des charges financières liées aux investissements futurs de par le taux moyen d'emprunt historiquement bas. Certaines perspectives haussières doivent être prises en compte dans les projections faites.

Quand près de 70 % de notre budget provient de charges liées, qui ne cessent d'augmenter, et des frais fixes, et que dans le même temps les recettes stagnent ou même diminuent, la marge de manœuvre pour assurer un bon fonctionnement des services de notre commune devient de plus en plus faible.

D'ores et déjà, tout imprévu même de faible portée, ne nous permet plus de tenir nos obligations légales.

Enfin, les engagements pris et à venir sont incontournables. Certains nous sont imposés par la législation en vigueur, mais ils participent tous à la modernisation de nos infrastructures dans beaucoup de domaines. Ils continuent à assurer à notre commune et à ces habitants le bien vivre qu'ils sont en droit d'attendre.

Dans pareille situation, seules des réductions de coûts sont envisageables, et de ce fait, des coupes budgétaires sont à analyser. La commission financière a demandé au Conseil communal de les proposer et de nous les soumettre lors de notre réunion du 26 novembre. Sur cette base, nous nous sommes attelés à discuter chacun des postes du budget où une marge de manœuvre était encore possible. Ces coupes sont listées dans la présentation qui vous a été faite et représentent près de CHF 188'000. Il aurait également été possible d'y inclure des réductions ou même des suppressions de poste de travail avec des conséquences directes et drastiques en terme de prestations de la collectivité envers sa population.

Nous laissons à l'Assemblée communale la responsabilité de qualifier l'exercice qui a été mené en toute transparence avec le Conseil communal.

Pour notre part, nous ne pensons pas que ces baisses de coûts soient souhaitables, souhaitées et surtout efficaces pour résorber la situation financière de notre commune sur le moyen et long terme. En effet, ces coupes, que l'on peut qualifier d'extrêmes, n'ont pour conséquence que faire passer l'excédent de charges juste au-dessous de la barre des 5 %, soit à 4.7 %, ce qui n'est de toute manière pas tenable à terme. Sans compter que la suppression pure et simple de l'entretien des bâtiments, des installations et des véhicules aura forcément pour conséquence évidente une augmentation beaucoup plus importante des coûts de remise en état à moyen terme.

Ainsi la commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter la proposition du Conseil communal, à savoir une augmentation mesurée et responsable, à partir du 1^{er} janvier 2015, du coefficient d'impôt comme suit :

- *Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 68 % à 73 %*
- *Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 68 % à 73 %.*

M. le syndic remercie M. Vincent Louis Bosson pour la lecture du rapport. Il ouvre la discussion sur l'augmentation du coefficient communal d'impôt à partir du 1^{er} janvier 2015.

M. Edgar Francey précise qu'il n'est pas fondamentalement contre une hausse si celle-ci s'avère nécessaire. En revanche, il estime détestable les arguments présentés, surtout sur le fait d'avoir joué sur la corde sensible des personnes en annonçant les éventuelles pertes d'emploi pour le personnel communal, l'augmentation des frais scolaires, la suppression du repas des aînés et des subventions aux sociétés. Cette présentation est maladroite. Il aurait été plus judicieux d'expliquer les chiffres et ensuite d'annoncer les conséquences. Il comprend le nombre élevé de citoyens présents et membres des sociétés locales craignant de perdre leurs subventions. Il estime qu'il faut chercher des économies, il cite des exemples : des travaux routiers ont été effectués à la ruelle du Levant, devant le bureau communal, soit faire et défaire, ce qui a coûté énormément, il semblerait qu'une meilleure coordination aurait évité des dépenses si

importantes. Si on veut faire des économies, c'est possible, il faut les chercher aux bons endroits mais pas sur des points touchant la sensibilité des citoyens. De plus, il souhaite connaître après la stipulation du terrain pour le futur CO, le prix de la vente, les frais engagés, y compris les frais du giratoire et combien il restera à la Commune.

M. Antoine Ackermann demande si une augmentation de la contribution immobilière a été projetée en lieu et place d'une augmentation de l'impôt.

M. le syndic l'informe que cette variante a été prévue mais le Conseil communal a estimé que tous les citoyens devaient participer à l'effort financier et non seulement les contribuables propriétaires fonciers. De plus, une augmentation de la contribution immobilière ne serait pas suffisante.

M. Antoine Ackermann revient sur le fait que les charges liées augmentent chaque année ; celles-ci représentent environ 70 %. Il demande pourquoi ne pas attaquer ces charges liées. Les délégués, les députés ne peuvent-ils pas intervenir de façon plus concrète ? Il estime qu'une commune doit rester attractive et que son taux d'impôt est un des critères importants pour les nouveaux contribuables. Il est toujours intéressant d'avoir quelques contribuables à forts revenus.

M. le syndic l'informe qu'il n'est pas du tout sérieux de tabler un budget communal uniquement sur des contribuables à forts revenus. Il est impossible de reposer les finances communales sur une poignée de contribuables qui peuvent déménager d'un jour à l'autre. Il estime qu'avec un taux à 73 cts, la Commune est encore compétitive.

M. André Künzler précise qu'il habite à Riaz depuis cinq ans ; ce sont les infrastructures, le service de bus et l'attractivité de la commune qui ont été pris en compte pour son installation. Il estime qu'il serait dommageable de négliger la qualité de vie que l'on peut bénéficier ici à cause d'un refus d'augmentation d'impôt de 5 cts et ainsi péjorer l'avenir et risquer d'être démunis dans diverses situations parce que l'on veut maintenir un taux à 68 %. L'avenir de nos enfants, c'est nous qui le construisons, autant prendre le taureau par les cornes aujourd'hui car 5 cts de plus ce n'est pas une augmentation exagérée.

M. Ernest Pittet remercie le Conseil communal pour la présentation faite et il est conscient de ses soucis. Il estime que le Conseil communal n'a pas pleine conscience du développement débridé de la commune et ainsi malmène insidieusement les finances. Il ne faut rendre responsables les contribuables de cette situation puisque les mises en zone sont du seul ressort du Conseil communal. La pléthore de terrains à bâtir est pratiquement entièrement en mains de promoteurs immobiliers, il n'y a quasi plus de terrain libre de mandat. C'est carrément un monopole. Nous sommes dans la situation de juteux bénéfices tombant dans les poches des promoteurs et les charges financières plombent les finances communales. Il est conscient qu'il sera difficile de faire tourner le ménage communal avec un taux de 68 cts et qu'il faudra légèrement l'augmenter. Il ne pense pas que d'avoir un taux très intéressant soit une tare. Il s'agit plutôt d'un signe de bonne gestion. Si les charges financières induites par le développement doivent, à l'avenir, être couvertes uniquement par l'impôt ordinaire, les 5 cts d'augmentation ne seront que des subventions à la promotion immobilière et ce seront aussi mais surtout des marches vers un enfer fiscal. Cette situation que le Conseil communal a héritée doit être corrigée sans délai quitte à obtenir l'appui fort de cette assemblée.

M. Edgar Francey demande d'obtenir une réponse à sa précédente intervention concernant le terrain du CO.

M. le syndic précise qu'à ce jour, aucune dépense n'a été effectuée, le schéma de calcul du CO a été présenté lors de deux assemblées communales. Les produits sont connus et la réaffectation du bénéfice également, ce sera pour un bien d'intérêt public. M. le syndic l'informe que les chiffres pourraient lui être transmis ultérieurement.

M. Daniel Gummy, au nom du PDC, soutient la proposition du Conseil communal tout en regrettant le développement exponentiel de la commune laquelle doit supporter des charges de plus en plus élevées. La majorité du PDC propose, à l'assemblée, d'accepter l'augmentation, soit de passer de 68 à 73 % sur le revenu et la fortune.

Mme Florence Pasquier relève que la commune est malade de ses finances. Certains prétendront qu'il faut prendre l'argent de la vente du terrain du CO pour remédier, d'autres diront qu'il faut couper dans les prestations pour la petite enfance ou le traitement salarial. Elle estime que tout ceci est un faux remède. La vraie cause est due aux charges liées. Après avoir étudié plusieurs budgets, elle en a ressorti des choses qui l'écœurent. Elle souhaite que le Conseil communal étudie de plus près certains points. Elle relève que pour l'Association des sports en Gruyère votée l'an dernier avec une charge de CHF 25'000.00 en 2014, à ce jour, on se trouve déjà à CHF 30'000.00, ceci va sans doute encore augmenter. De plus, elle trouve regrettable et un peu honteux l'augmentation du traitement et des jetons de présence du Conseil communal lorsque celui-ci demande une augmentation d'impôt. Il est clair que ceci ne représente qu'un montant minime.

M. le syndic précise qu'il s'agit d'une somme de CHF 3'000.00.

Mme Florence Pasquier relève également la question de la petite enfance, elle ne veut pas s'en prendre aux enfants. En 2007, les crèches et garderies coûtaient CHF 22'000.00, actuellement c'est un montant de CHF 46'000.00 + l'accueil extrascolaire de CHF 30'000.00 par année de charges. Elle souhaite des explications. Pourquoi une telle augmentation de subventions pour de telles structures ? Elle répète qu'elle n'en veut pas aux enfants mais plutôt à la gestion de ces structures. Au niveau de l'EMS d'Humilimont, il y a pour Riaz une charge de CHF 16'000.00. Quant à Mobul, 2010-2011-2012 ce service coûtait CHF 70'000.00, en 2013 c'est CHF 92'000.00, en 2015 ce sera CHF 126'900.00 alors que depuis 2010 il y a toujours un service de deux bus desservant chaque 30 minutes. Elle souhaite des explications claires quant à cette augmentation de +CHF 57'000.00 pour Mobul alors qu'aucune nouvelle prestation n'est fournie. Pour le RSSG, en 2010, Riaz payait CHF 143'000.00, en 2015 ce sera CHF 267'000.00, c'est-à-dire une augmentation de CHF 120'000.00. Ce sont les causes du mal, pourquoi notre commune va sans cesse vers des charges ? Elle demande au Conseil communal d'obtenir des explications claires et nettes auprès des associations intercommunales, pourquoi de telles augmentations, que font nos délégués lors des assemblées ? Elle souhaite obtenir une réponse précise avec chiffres et que celle-ci soit publiée dans le « Riazois » pour connaître la cause de toutes ces augmentations et qu'un compte rendu soit donné. Chaque année, nous devons voter pour des investissements peu importants ou énormes qui passent presque inaperçus lors des budgets.

M. le syndic rebondit sur deux points. Premièrement sur l'accueil de la petite enfance, c'est un cadre légal qui a été donné. La commune de Riaz avait pris un peu d'avance pour un tel accueil. Au début, une association a été créée et par la suite transférée à la Commune en 2012. Son comité, dont il faisait partie, a remis à la Commune un chèque de CHF 30'000.00. L'accueil est une obligation légale ; les crèches, l'accueil de la petite enfance font partie de ce cadre légal. Deuxièmement, au niveau des jetons de présence, c'est aussi jouer sur la corde sensible précisez-le. La seule adaptation pour cette année, c'est-à-dire les séances du Conseil durent 2 heures et plus, le tarif horaire est de CHF 40.00, soit CHF 80.00 par séance. Si celle-ci dure plus longtemps, ce sera toujours CHF 80.00. Il donne quelques chiffres de prestations de communes similaires à Riaz.

Rémunération pour le Conseil communal :

Broc	CHF 125'000.00
Vuadens	CHF 168'000.00
Charmey	CHF 171'000.00
Gruyères	CHF 100'000.00

M. le syndic estime que la rémunération de Riaz à ses édiles, soit CHF 86'000.00 est encore très raisonnable. Il assure que ce n'est pas pour cette rémunération que ses collègues et lui-même ont accepté un tel mandat lorsqu'il y a quatre soirs par semaine occupés pour la Commune.

Mme Florence Pasquier voulait simplement avoir des explications et attirer l'attention sur les causes de toutes ces augmentations. Elle estime que si le vote est accepté ou refusé, il faudra surveiller, gérer toutes ces associations intercommunales et voir s'il n'y a pas des abus. De plus, elle demande qui les surveillent, qui les gèrent ?

M. Ernest Pittet revient sur son intervention. Il demande à ce que la Commune prenne des mesures pour avoir des rentrées financières sur la promotion immobilière. La Commune reprend les infrastructures avec charge d'entretien. Il estime que ce sont des cadeaux empoisonnés. De plus, il faudra prévoir un agrandissement de l'école en raison du développement de la commune, la répartition par habitant correspond au nombre d'habitants. Il estime qu'il faut trouver une autre source. Il estime qu'il y a un gros gâteau à se partager. Il ne connaît pas les possibilités de la Commune mais pourquoi ne pas établir un règlement gérant la reprise des infrastructures ou autres ? Il n'estime pas normal que la Commune prenne à sa charge ces infrastructures. Il rappelle que le taux d'impôt à 95 cts a déjà été connu à Riaz en raison du développement qui avait été mal maîtrisé. Ce n'est pas normal qu'une partie engrange et que l'autre paie. Il accepte de voter une augmentation d'impôt mais il ne veut pas être le seul à payer.

M. le syndic revient sur le développement de la commune. Pour le Conseil communal actuel, il agit sur le plan des zones qui a été décidé il y a quelques années. Il est impossible de revenir sur ce qui a été décidé. La Commune n'est pas propriétaire de terrain, elle n'a aucun moyen à s'opposer à ces constructions. En revanche, il y a quelques mois un règlement a été présenté et voté pour une augmentation des taxes sur l'eau et l'épuration à appliquer sur les nouvelles constructions. La démarche pour des rentrées financières a été faite là où c'est possible de le faire.

M. Ernest Pittet rejoint son point de vue. Il relève que les promoteurs profitent des infrastructures et personne ne paie. Il estime qu'il y a moyen de faire un règlement pour créer une réserve d'investissement et non pour faire tourner le ménage communal. Lorsqu'il sera nécessaire de construire une école, l'argent du CO n'existera plus et un bâtiment scolaire revient à environ CHF 1'000'000.00 par classe. Si ça continue, c'est vers un enfer fiscal que nous allons. Il ne veut rien ajouter sur les jetons de présence mais il est nécessaire de trouver une solution pour faire rentrer de l'argent avant qu'il ne soit trop tard.

M. le syndic précise qu'une partie des infrastructures est payée par les investisseurs et Riaz n'est pas sous cloche. Il relève la bonne situation géographique de la commune. Malgré ce qui a été dit, il souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants.

M. le syndic clôt la discussion. Il invite les personnes qui acceptent l'augmentation du coefficient communal d'impôt de 68 % à 73 % sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales à partir du 1^{er} janvier 2015 de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	130
Non	12
Abstentions	20

M. le syndic remercie du fond du cœur l'assemblée pour la confiance accordée.

4. BUDGET 2015

4.1 Budget de fonctionnement ; rapport de la commission financière ; approbation

M. le syndic précise que le budget 2015 présenté est basé sur un coefficient d'impôt de 73 %. Malgré cette adaptation, il présente un excédent de charges de CHF 215'450.00.

Comme ces années passées, les postes eau potable et eaux usées s'autofinancent par des contributions causales et n'influencent pas le ménage communal puisque l'excédent de recettes est viré aux réserves. Les postes police du feu et forêts sont équilibrés par un prélèvement aux réserves respectives. Le compte ordures ménagères est couvert à 79 %. On était encore à 72 % aux comptes 2013.

La dette communale s'élevait à CHF 5'588'000.00 à la fin 2013. Au 31 décembre prochain, elle dépassera la barre des CHF 7'500'000.00. En revanche, les investissements prévus en 2015 seront financés par la vente du terrain du CO. Grâce à cette rentrée extraordinaire, la dette va heureusement se stabiliser. Pour rappel, les investissements pour l'eau potable et la protection des eaux sont financés par les taxes et le prix de l'eau potable et non par l'impôt.

On constate qu'avec l'adaptation du taux de l'impôt, le budget 2015 est certes déficitaire mais limité à 2.5 % des charges, ce qui est supportable.

A l'aide de quelques graphiques, M. le syndic décrit les points principaux du budget 2015 qui totalise une somme d'environ CHF 9'000'000.00 en y incluant les imputations internes.

Appréciation générale

Pour rappel, les revenus structurels sont constitués de tous les impôts communaux et les taxes causales. Toutefois, les impôts conjoncturels sont totalement aléatoires puisqu'ils englobent les impôts sur les droits de mutation, les gains immobiliers et encore les successions. Les charges communales ont augmenté globalement de 5.88 % sur trois ans. Quant aux charges liées, celles-ci ont progressé de 10 %. En revanche, les charges d'exploitation n'ont augmenté que de 0.35%.

M. le syndic propose de passer sans transition au commentaire du budget de fonctionnement 2015. Le cahier du budget a pu être obtenu à l'administration communale ou à l'entrée de la salle. M. le syndic précise que toutes les lignes du budget ne seront pas lues mais un bref commentaire par rapport aux principales variations sera donné. Il rappelle qu'un commentaire a été publié dans le dernier « Riazois » distribué il y a plus d'une semaine.

Comme d'habitude, chaque conseiller répondra volontiers aux questions concernant les dicastères.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Commentaires par dicastères

Chapitre 01 Assemblée communale, Conseil communal

M. le syndic

Légère adaptation des jetons de présence du Conseil communal. Ceux-ci passent de CHF 65.00 à CHF 80.00 par séance même si celle-ci dure plus de deux heures. M. le syndic précise que les vacations restent maintenues à CHF 40.00 l'heure.

Hausse des frais liés aux élections fédérales en automne 2015.

Chapitre 02 Administration générale

M. le syndic

Il s'agit des frais de fonctionnement de l'administration. Les coûts sont légèrement en baisse.

Chapitre 10 Protection juridique

M. le syndic

Il s'agit de notre participation aux frais de fonctionnement du bureau du service des Curatelles. Légère baisse par rapport à 2014.

Chapitre 14 Police du feu

M. Nicolas Dousse

Notre participation financière au corps intercommunal des pompiers Bulle-Riaz est en baisse par rapport à 2014. Les recettes sont inchangées. La taxe d'exemption est fixée à CHF 100.00 pour les personnes non astreintes de 21 à 49 ans.

Chapitre 15 Militaire

M. Nicolas Dousse

Notre participation 2015 concerne uniquement les frais d'entretien du stand d'Echarlens. Celle-ci est fixée à Fr. 1.05 par habitant.

Chapitre 16 Protection civile

M. Daniel Blanc

Les charges de ce chapitre qui englobe la PC et l'ORCOC sont en baisse avec la suppression des frais liés à la PC intercommunale.

Chapitre 20 Ecole enfantine

Mme Lotti Romanens

Les charges de ce chapitre sont stables. Il s'agit de la 2^e année où toutes les communes du canton ont l'obligation d'avoir deux années d'école enfantine.

Chapitre 21 Cycle scolaire obligatoire

Mme Lotti Romanens

Les charges courantes de fonctionnement sont en hausse en raison des charges liées au Canton et pour le CO.

Chapitre 22 Ecoles spécialisées

Mme Lotti Romanens

Les charges sont stables par rapport à 2014.

Chapitre 23 Formation professionnelle

Mme Lotti Romanens

Les communes participent aux frais de formation des apprentis domiciliés et pratiquant leur formation dans la commune. Pour rappel, chaque personne obtenant un CFC, une maturité ou un diplôme reconnu par la Confédération a droit à une subvention unique de CHF 250.00 sur présentation de son document.

Chapitre 29 Administration scolaire

Mme Lotti Romanens

Le personnel fixe reste à deux unités plein-temps. Les charges courantes de fonctionnement sont stables. Il n'est pas prévu d'investissement pour le parc informatique.

Chapitre 30 Culture

Mme Lotti Romanens

Ce chapitre concerne prioritairement les frais du Conservatoire de musique. La Commune continuera de soutenir ses sociétés pour autant que l'effectif de ces dernières reste acceptable. Pour 2015, il est prévu une subvention exceptionnelle de CHF 7'500.00 pour le Glucose Festival. Elle subventionnera aussi le feu du 1^{er} août par un don de CHF 3'500.00 à la société organisatrice de la fête. Au niveau intercommunal, le soutien reste à la salle du CO2.

Chapitre 33 Parcs publics et chemins pédestres

M. Daniel Blanc

Les charges ont été réduites au maximum puisque notre vaste réseau pédestre est déjà bien entretenu. Il invite les personnes à profiter au maximum des nombreux sentiers pédestres sis sur le territoire communal.

Chapitre 34 Sports

Mme Lotti Romanens

La principale charge de ce chapitre est celle en lien avec la régionalisation des sports. Pour rappel, il s'agit de la participation de toutes les communes de la Gruyère aux frais d'exploitation des piscines publiques et de la patinoire de Bulle.

Chapitre 35 Bâtiment des sociétés

Mme Lotti Romanens

Il s'agit des frais d'exploitation des locaux occupés gratuitement par les sociétés et par l'Accueil extrascolaire.

Chapitre 40 Hôpitaux

M. Nicolas Dousse

Il s'agit de notre annuité pour la construction du bâtiment de l'hôpital. En principe, la dernière tranche sera payée en 2019.

Chapitre 41 Etablissements médicaux sociaux (EMS)

M. Nicolas Dousse

Notre participation au subventionnement des frais spéciaux, c'est-à-dire, le coût des foyers pour personnes âgées n'a pas augmenté. Toutefois, il y a plus de personnes domiciliées légalement à Riaz résidant dans des homes. L'autre charge supplémentaire concerne l'EMS d'Humilimont en raison de l'épuisement du fonds de réserve ; il appartient aux cinq communes membres de supporter le déficit d'exploitation d'environ CHF 70'000.00. Pour Riaz, il s'agit d'une somme maximale de CHF 16'000.00.

Chapitre 44 Soins ambulatoires

M. Nicolas Dousse

Les charges de fonctionnement du Réseau Santé et Social de la Gruyère n'ont pas varié par rapport à 2014. C'est à relever puisque les charges de ce chapitre ont passé de CHF 180'000.00 en 2009 à CHF 250'000.00 en 2015 ou une augmentation d'environ 40 %.

Chapitre 49 Ambulances

M. Nicolas Dousse

Les frais d'exploitation des ambulances du Sud fribourgeois sont stables.

Chapitre 54 Structures d'accueil de la petite enfance

M. Nicolas Dousse

Notre accueil extrascolaire (AES) connaît une fréquentation toujours en hausse et fonctionne bien. Le personnel d'encadrement fait un très bon travail. Pour faire face à de nouvelles plages horaires, l'effectif du personnel a été légèrement augmenté. La facturation aux parents suit la même courbe. Ce service est couvert à 79 % par les produits, ce qui est assez remarquable.

Chapitre 55 Assurance invalidité

M. Nicolas Dousse

Pour ce chapitre, nous enregistrons une hausse d'environ 6 % sur un an.

Chapitre 58 Aide sociale

M. Nicolas Dousse

Les charges du Service social régional sont en augmentation de 5 % par rapport à 2014 et de presque 20 % par rapport aux comptes 2013.

Chapitre 62 Routes communales et génie civil

M. Daniel Blanc

Le personnel fixe est maintenu à trois unités plein-temps. Les charges de fonctionnement du service sont stables, voire en diminution. L'augmentation globale du poste concerne les frais financiers en relation avec les travaux routiers effectués en 2013 et au début 2014.

Chapitre 64 Chemins de fers fédéraux

M. Daniel Blanc

Quatre abonnements généraux seront toujours disponibles. Le prix de la carte journalière a été maintenu à Fr. 40.00 l'unité. Parfois, il y a la possibilité d'obtenir des cartes « du lendemain » au prix de Fr. 20.00 l'unité en téléphonant à l'administration 30 minutes avant la fermeture.

Chapitre 65 Trafic régional

M. Daniel Blanc

Notre participation à Mobul augmente à cause des mesures structurelles et d'économie de l'Etat.

Chapitre 70 Approvisionnement en eau

M. Daniel Blanc

Le prix de vente de l'eau reste fixé à Fr. 1.50 par m³. L'excédent de produits de ce chapitre après amortissements des investissements est attribué à la réserve eau potable.

Chapitre 71 Protection des eaux

M. Florian Sudan

Avec la mise en service et les frais financiers liés aux nouvelles installations à la STEP de Vuippens, les charges du chapitre subissent une augmentation. Côté recettes, la taxe d'utilisation sera facturée à raison de CHF 1.00 par m³ d'eau consommée. Chaque propriétaire recevra une facture pour les unités locatives à CHF 180.00 ainsi que sur la surface de la parcelle à raison de CHF 0.10 pondérée par l'indice d'utilisation. Pour les propriétaires d'une villa individuelle, le coût annuel sera proche de celui payé actuellement. L'excédent de produits de ce chapitre après amortissements des investissements est attribué à la réserve eau potable.

Chapitre 72 Ordures ménagères

M. Pascal Charrière

Le ramassage des déchets organiques dans les quartiers a été abandonné depuis le 1^{er} juillet dernier, mesure d'économie obligeant. Un appel d'offres a été lancé pour le ramassage des ordures ménagères ainsi que pour la gestion de la déchetterie. Ces deux opérations s'avèrent payantes puisque les charges du chapitre ont pu être réduites par rapport au budget en cours. Le chapitre est même autofinancé à 77 %, ce qui est à souligner. La taxe individuelle annuelle est maintenue à CHF 50.00 hors taxe à partir de la 20^e année.

Chapitre 74 Cimetière

M. le syndic

Seuls les travaux d'entretien courant sont prévus.

Chapitre 75 Correction des eaux

M. Pascal Charrière

Il s'agit des travaux d'entretien courant des berges et du lit des ruisseaux.

Chapitre 79 Aménagement du territoire

M. Stéphane Schwab

Ce chapitre prend en compte les frais de fonctionnement de l'ARG, les prestations des géomètres, des urbanistes et autres spécialistes concernés par les travaux finaux de révision du PAL et du RCU. Quant aux recettes, elles proviennent des permis de construire.

Chapitre 81 Forêts

M. Pascal Charrière

Notre Commune dispose d'une capacité de coupe annuelle d'environ 1'500 m³. Cette possibilité ne sera de loin pas atteinte pour la coupe 2015 en raison d'un marché tendu pour la vente des bois. Le budget est équilibré par un prélèvement à la réserve des forêts. Avec des prélèvements réguliers ces dernières années, celle-ci fond comme neige au soleil.

Chapitre 83 Tourisme

M. Nicolas Dousse

Jusqu'en 2020, les communes de la Gruyère devront payer CHF 1'000'000.00 par année afin d'assurer la recapitalisation du fonds régional d'investissement jusqu'à CHF 23'000'000.00. Le budget 2015 prend en compte notre participation à la réalisation d'un télésiège à Moléson.

Chapitre 90 Impôts

M. le syndic

L'estimation de l'impôt sur le revenu et sur la fortune repose sur les indications données par le service des Contributions (SCC), soit la masse des impôts cantonaux 2012 ajustée d'un certain pourcentage donné par le Canton, l'augmentation de la population ainsi que sur les acomptes 2014. Pour la deuxième année consécutive, on constate une baisse du revenu cantonal. Ceci s'est confirmé lors des décomptes 2012 et cette spirale se poursuit pour les décomptes 2013 comptabilisés à ce jour. Il a été tenu compte de l'augmentation des valeurs locatives décidées par l'Etat depuis le 1^{er} janvier 2014.

Ce dernier point a été répercuté dans la projection annoncée par le SCC alors que la contribution immobilière a été adaptée en conséquence. Pour 2015, le coefficient communal a été fixé à 73 % par franc payé à l'Etat.

Chapitre 93 Péréquation financière

M. le syndic

La recette de la péréquation des ressources est en légère baisse. Ceci provient du fait que notre IPF (indice potentiel fiscal) a passé de 93.41 à 93.93. En revanche, l'indice des besoins reste en notre faveur.

Chapitre 940 Gérance de la fortune et des dettes

M. le syndic

La charge nette d'intérêts pour l'exercice 2015 a été calculée sur une dette moyenne d'environ CHF 7'000'000.00 durant l'année à un taux d'intérêt d'environ 1.0 %. Du côté des recettes, le dividende et la participation de Gruyère Energie SA sont stables.

Chapitre 941 Immeubles du patrimoine financier

M. le syndic

Il s'agit des charges et des produits du bâtiment administratif et locatif et de la cabane forestière.

Chapitre 942 Terrains et lotissement

M. Stéphane Schwab

Ce chapitre prévoit quelques frais éventuels pour des frais de géomètre ou autres mandataires.

Chapitre 943 Immeubles du patrimoine administratif

Mme Lotti Romanens

Il s'agit des frais de fonctionnement du bâtiment scolaire et sportif à la route des Monts 14. Les travaux d'entretien prévoient la pose d'une nouvelle étanchéité de la toiture plate entre les deux corps principaux du bâtiment. Des infiltrations d'eau ont été constatées. Ces frais sont répartis sur les exercices 2014 et 2015.

Chapitre 944 Domaines et pâturages

M. Pascal Charrière

Ce chapitre, année après année, laisse un bénéfice substantiel pour la caisse communale.

Chapitre 99 Autres postes

M. le syndic

Suppression de la recette versée par le Canton dans le cadre de l'introduction de la 2^e année d'école enfantine (-CHF 75'000.00).

Récapitulation du budget de fonctionnement 2015

Total des charges	CHF 8'881'835.00
Total des produits à 73 %	<u>CHF 8'663'385.00</u>

Excédent de charges CHF **215'450.00**

Avant d'ouvrir la discussion sur le budget de fonctionnement, M. le syndic passe la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière pour la lecture du rapport relatif au budget de fonctionnement 2015.

Rapport de la commission financière

La commission financière a procédé à l'examen des budgets 2015 sur la base des informations et documents suivants :

- *détails du budget 2015*
 - a. *budget de fonctionnement*
 - b. *budget des investissements*
- *les commentaires du budget 2015*
- *le rapport sur les investissements et leur financement*

Après une présentation des différents postes de fonctionnement et d'investissement par une délégation du Conseil communal en date du 26 novembre 2014, la commission financière a procédé à une analyse critique des budgets 2015. Elle remercie la délégation du Conseil communal pour sa disponibilité et la clarté de ses explications.

Remarques relatives au budget de fonctionnement

Compte tenu de la présentation du plan financier 2016-2020 et des précisions données, la commission financière n'a pas de remarques particulières à formuler quant aux prévisions faites.

En ce qui concerne les revenus, la commission financière a pris note de la modification de la projection du calcul des rentrées de l'impôt sur le revenu qui passe à 73 cts.

Le budget 2015 est cohérent eu égard aux engagements pris rapport aux budgets, comptes et prévisions antérieurs (2014 et 2013) et aux augmentations régulières et non négociables des charges liées.

En conséquence de quoi, la commission financière propose à l'assemblée d'accepter le budget 2015 portant un excédent de charges (déficit) de CHF 215'450 représentant 2.6 % des charges.

M. le syndic remercie M. Vincent Louis Bosson et ses collègues pour leur travail et la lecture du rapport. Il ouvre la discussion sur le budget de fonctionnement.

M. Laurent Pasquier demande si des offres ont été demandées pour les travaux d'étanchéité de la toiture du bâtiment route des Monts 14.

Mme Lotti Romanens lui répond par l'affirmative et l'informe que ces travaux ont été devisés à environ CHF 30'000.00.

M. Laurent Pasquier demande pourquoi ce ne serait pas le personnel de la voirie qui effectuerait ces travaux car lesdits employés ont les connaissances et capacités de le faire. Par ce biais, une économie pourrait être réalisée.

M. le syndic prend note de cette bonne suggestion.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic clôt la discussion. Il demande aux personnes qui acceptent le budget de fonctionnement 2015 de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	148
Non	1
Abstentions	13

M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

4.2 BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2015

M. le syndic précise que les montants figurant au budget des investissements sont pour la plupart des crédits reportés. Ces derniers ne font ni l'objet d'une discussion ni d'un vote.

Vue d'ensemble des investissements 2015

Les crédits reportés constituent la majorité du budget des investissements.

Les recettes proviennent de la vente du terrain du CO, des taxes de raccordement pour les eaux usées et pour l'eau potable ainsi que des subventions et participations de tiers.

Nouveaux investissements 2015

Le Conseil communal doit veiller à ce que l'investissement net annuel reste supportable. Ainsi pour 2015, c'est une somme de CHF 525'000.00 qui est prévue dont CHF 400'000.00 qui sont financés par les comptes eau potable et épuration. Ainsi, la capacité d'investissement est respectée. Une présentation séparée est prévue pour chaque objet de la liste des tractanda.

Mme Florence Pasquier intervient car elle ne comprend pas pourquoi au niveau du financement il est noté que tous les investissements 2015 sauf les comptes relatifs à l'eau sont financés par la vente du terrain du CO. Pourquoi y-a-t-il un crédit annuel, ceci ne devrait-il pas être payé comptant par l'argent provenant de la vente du terrain du CO ?

M. le syndic précise que c'est la situation légale mais dans les faits, ce sera certainement financés différemment.

Mme Florence Pasquier demande quelle est la vérité entre la réalité et la légalité ?

M. le syndic précise que c'est en fonction des liquidités, il y a des années que les crédits sont présentés avec le crédit annuel. Il précise que depuis qu'il est chargé des finances, chaque année, des emprunts ont été réalisés à moins d'un 1 % et nous devons le présenter de cette manière.

Mme Florence Pasquier estime que s'il y a l'argent provenant de la vente du terrain du CO ce sera payé sans faire d'emprunt.

Mme Florence Pasquier demande si c'est l'amortissement comptable de l'objet.

M. le syndic précise que c'est comptabilisé dans les règles.

Mme Florence Pasquier remercie M. le syndic pour ses explications.

4.2.1

M. Daniel Blanc

33.501.0 Reconstruction de places de jeux CHF 30'000.00

Au cours de l'année 2014, les engins des places de jeux de l'école, de l'administration et de la place de jeux de Champy ont été supprimés puisqu'ils ne correspondaient plus aux normes de sécurité du Bpa. Le Conseil communal n'a pas pris le risque d'attendre l'accident pour agir. Puisque ces places sont très prisées et utilisées journalièrement, il est prévu de les équiper d'engins ludiques et conformes. Ces lieux de jeux et de détente doivent offrir toute garantie à leurs utilisateurs et aussi rassurer les parents.

Financement

Par l'utilisation des limites de crédit

Crédit annuel

Amortissement 15 %	CHF	4'500.00
Intérêt 3 %	CHF	900.00
	CHF	5'400.00

Avant d'ouvrir la discussion, M. le syndic donne la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière pour la lecture de son rapport.

Rapport de la commission financière

Bien que l'ensemble des investissements dont les crédits sont reportés ne soient ni débattus ni commentés, la commission financière a attiré l'attention du Conseil communal sur les possibles surcoûts pouvant intervenir sur ces investissements de par leurs reports.

Pour en limiter les conséquences, la commission financière invite le Conseil communal à poursuivre son engagement à réaliser lesdits investissements dans les délais présentés.

33.501.0 Aménagements places de jeux CHF 30'000.00

Ni l'existence de ces places de jeux ni leur mise en conformité aux normes de sécurité ne sont à remettre en question.

Ces aménagements interviendront en 2015.

La commission financière préavise favorablement ces crédits ainsi que le financement proposé.

M. le syndic remercie M. Vincent Louis Bosson pour la lecture du rapport de la commission financière. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le syndic clôt la discussion et demande aux personnes qui acceptent le crédit pour la reconstruction des places de jeux et leur mise en sécurité de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	149
Non	0

M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

4.2.2

M. Daniel Blanc

62.501.1 Réfection d'ouvrages

CHF 60'000.00

Ruelle du Châtelet

Une partie du coffre de la ruelle du Châtelet est en mauvais état et présente des points d'affaissement du côté aval. Il est du devoir du Conseil communal d'agir avant qu'un accident ne se produise. Au moment de la mise à l'enquête des infrastructures du lotissement prévu en aval, le Conseil communal a demandé aux promoteurs de sur-dimensionner un ouvrage de soutènement du talus afin de pouvoir épauler le coffre de la ruelle du Châtelet. Le crédit correspond à cette plus-value et à la réfection d'une partie du coffre et du revêtement de la ruelle.

Financement

Par l'utilisation des limites de crédit

Crédit annuel

Amortissement 4 %

CHF 2'400.00

Intérêt 3 %

CHF 1'800.0

CHF 4'200.00

M. le syndic donne la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière pour la lecture de son rapport.

Rapport de la commission financière

Ces travaux sont nécessaires et seront réalisés en 2015. Le montant ne correspond qu'à la plus-value résultant des engagements du promoteur.

La commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé.

M. le syndic remercie M. Vincent Louis Bosson pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le syndic clôt la discussion et demande aux personnes qui acceptent le crédit pour la réfection de la ruelle du Châtelet de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui 145

Non 0

M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

4.2.3

M. Florian Sudan

70.501.1 Sécurité et renouvellement du réseau

4.2.3 Crédit complémentaire

CHF 200'000.00

En 2005 et 2006, des crédits de respectivement CHF 200'000.00, CHF 1'300'000.00 ont été votés par l'assemblée pour la reconstruction quasi totale du réseau d'eau potable et la sécurité d'alimentation de ce dernier. Pour rappel, notre réseau mesure environ 20 km et les anciennes conduites ne sont plus légion. Plus de 110 bornes hydrantes assurent la défense incendie des bâtiments. Depuis 2005, un montant de CHF 1'400'000.00 a déjà été investi pour ces travaux, dont celui pour la ceinture Nord.

Le crédit complémentaire va couvrir le solde des frais de remplacement des conduites le long de la route cantonale ainsi que dans quelques ruelles. Des bouclages du réseau vont encore intervenir pour assurer la qualité de l'eau potable.

Financement

Crédit bancaire ou autre

Crédit annuel (à la charge du compte eau potable)

Amortissement 4 %	CHF	8'000.00
Intérêt 3 %	CHF	6'000.00
	CHF	14'000.00

Avant d'ouvrir la discussion sur le crédit complémentaire pour la sécurité et le renouvellement du réseau d'eau potable, M. le syndic donne la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière pour la lecture du rapport.

Rapport de la commission financière

Ce crédit complémentaire s'inscrit dans le projet global de CHF 1'500'000.00 voté en 2005 pour CHF 200'000'000.00 et en 2006 pour CHF 1'300'000.00.

La commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposés.

M. le syndic remercie M. Vincent Louis Bosson pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le syndic clôt la discussion et demande aux personnes qui acceptent le crédit pour la sécurité et le renouvellement du réseau d'eau potable de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	154
Non	0

M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

4.2.4

M. Florian Sudan

71.501.2 Constructions de collecteurs séparatifs CHF 200'000.00

Les travaux pour la mise en séparatif avancent bien dans notre commune. Dès que les secteurs de Champy et Champ-Bosson seront terminés, en principe en 2016, plus du 90 % des immeubles seront raccordés en séparatif. Ceci aura une influence positive sur notre clef de répartition des frais de l'AIS. Comme à l'accoutumée, nous profitons de travaux d'infrastructures pour mettre à niveau les quartiers existants. Dans l'immédiat, il s'agit de la réalisation de collecteurs séparatifs à la ruelle de l'Etrey, à la rue de Saletta et à la rue St-Michel.

Financement

Crédit bancaire ou autre

Crédit annuel (à la charge du compte 71 – protection des eaux)

Amortissement 4 %	CHF	8'000.00
Intérêt 3 %	CHF	6'000.00
	CHF	14'000.00

Avant d'ouvrir la discussion sur le crédit pour la construction de collecteurs séparatifs, M. le syndic donne la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière pour la lecture du rapport.

Rapport de la commission financière

Cet investissement, de trois collecteurs supplémentaires et leur implantation tels que définis, s'inscrit dans le délai de raccordement fixé par le Service de l'Environnement (2015). De fait, les travaux seront réalisés en 2015.

La commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposés.

M. le syndic remercie M. Vincent Louis Bosson pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le syndic clôt la discussion et demande aux personnes qui acceptent le crédit pour la construction de collecteurs séparatifs de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	153
Non	0

M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

4.2.5

Mme Lotti Romanens

943.503.0 Bâtiment route des Monts 14 CHF 35'000.00

Depuis la construction du bâtiment, il a toujours fait très chaud dans le hall du 2^e étage du bâtiment scolaire. Cet endroit jouit d'un ensoleillement unique. Les stores intérieurs à lamelle

ont déjà été remplacés et sont de nouveau en très mauvais état. D'autre part, lors de fortes rafales de vent accompagnées de précipitations, il n'est pas rare que de l'eau s'infilte. Il est primordial de garder notre bâtiment en très bon état et hors d'eau. C'est pour ceci que le Conseil communal propose d'installer des stores métalliques extérieurs.

En outre et afin d'équiper au mieux la salle du 2^e étage, il est prévu l'installation de prises 230 V pour l'alimentation des panneaux d'expositions ou autres.

Financement

Par l'utilisation des limites de crédit

Crédit annuel

Amortissement 15 %	CHF	5'250.00
Intérêt 3 %	CHF	1'050.00
	CHF	6'300.00

Avant d'ouvrir la discussion sur le crédit pour l'installation de stores extérieurs et de prises dans la salle des combles, M. le syndic donne la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière pour la lecture du rapport.

Rapport de la commission financière

Cet investissement fait sens eu égard aux coûts de remplacement des stores déjà effectués et aux possibles coûts induits par les conséquences des infiltrations d'eau.

La commission financière préavise favorablement ce crédit et son financement.

M. le syndic remercie M. Vincent Louis Bosson pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le syndic clôt la discussion et demande aux personnes qui acceptent le crédit pour l'installation de stores extérieurs et de prises dans la salle des combles de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	150
Non	0

M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance accordée au Conseil communal.

RECAPITULATION DES CREDITS REPORTEES

62.501.1 Réfection d'ouvrages

M. Daniel Blanc

Concept 30 km/h	CHF	60'000.00
-----------------	-----	-----------

Sur la base du concept pour la mise en place des zones 30 km/h., les dossiers devraient être mis à l'enquête publique dans les premiers mois 2015. Ceci était prévu pour 2014 mais la vitesse des années dépasse largement toute limitation.

62.501.3 Cheminement piétonnier quartier de Champy CHF 350'000.00

M. Daniel Blanc

Pour rappel, il est prévu d'aménager un trottoir du côté Est et Sud de la rue. Les travaux seront réalisés parallèlement aux travaux de mise en séparatif des immeubles de la rue de Champy et de la mise en valeur du lotissement rue Xavier-de-Poret.

62.501.4 Aménagement de la traversée de la localité CHF 800'000.00

M. Daniel Blanc

La première étape correspond à la réalisation du tronçon entre l'accès à la rue de la Comba et la rue du Pays-des-Oiseaux, y compris la réalisation d'un giratoire à la sortie Nord de la localité. Ce dernier ouvrage est indispensable pour donner accès au chantier du futur CO au printemps 2015. Il faut rappeler que la Commune attend des subventions du Canton et de Mobul pour ces travaux. La part de Mobul représente environ le 27 % des coûts. Le Canton prend à sa charge les pistes cyclables et le renouvellement de la bande de roulement sur la route cantonale, un revêtement phono absorbant.

Ce dossier est prêt pour être déposé, en demande préalable, auprès du service des Ponts & Chaussées. La mise à l'enquête interviendra au printemps.

Les études pour les autres tronçons sont moins avancées. Elles sont conditionnées par la réalisation d'ouvrages antibruit mis en place par le Canton pour protéger quelques immeubles particulièrement exposés au bruit de la route cantonale. Pour rappel, le crédit brut global est de CHF 3'650'000.00.

62.501.8 Renouvellement de l'éclairage public CHF 40'000.00

M. Daniel Blanc

Il reste encore à remplacer les luminaires d'ancienne génération.

62.501.10 Réfection route des Monts CHF 100'000.00

M. Daniel Blanc

Après la réalisation du trottoir et la reconstruction des infrastructures souterraines et d'une partie du coffre, il est prévu la pose d'un nouveau revêtement bitumineux sur la chaussée. Le chantier arrive à son terme. Après contrôle, nous précisons que le coût des travaux va correspondre aux crédits votés.

70.501.0 Nouvelles adductions d'eau potable CHF 275'000.00

M. Florian Sudan

Il est prévu la réalisation des infrastructures de base pour la zone d'intérêt général et le CO. Il s'agit d'une conduite d'adduction d'eau potable et de défense contre l'incendie.

71.501.0 Infrastructures Champy, Champ-Bosson, les Terreaux CHF 800'000.00

M. Florian Sudan

L'étape 2015 concerne principalement la mise en séparatif de la rue de Champy. Pour rappel, le crédit global s'élève à CHF 5'300'000.00.

71.501.1 Nouveaux collecteurs CHF 650'000.00

M. Florian Sudan

Il s'agit du crédit concernant la réalisation des collecteurs EU et EC nécessaires à la desserte de la zone d'intérêt général, secteur CO.

72.501.0 Aménagement de places de collecte CHF 30'000.00

M. Pascal Charrière

De nouvelles places de récolte des déchets seront aménagées dans le secteur de Champy et à la route des Monts.

78.501.2 Ouvrage antibruit accès A12 CHF 400'000.00

Les travaux de construction de l'ouvrage de protection contre le bruit routier secteur Champy-Battentin débuteront prochainement pour se terminer durant l'hiver 2015.

942.501.1 Zone d'intérêt général I – infrastructures CHF 1'000'000.00

Il est prévu le réaménagement de la route du Temple-Romain, son raccordement sur le futur giratoire et l'arrêt de bus pour le futur CO. Une partie de cet aménagement sera reporté sur l'acheteur du terrain. Le crédit global s'élève à CHF 2'000'000.00.

2.3 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2015

M. le syndic propose de passer au vote final du budget de fonctionnement et du budget des investissements. Puisque tous les objets ont été acceptés, il n'y a pas de modification à apporter.

Avant le vote, M. le syndic passe la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière pour la lecture du rapport.

Rapport commission financière

La commission financière propose à l'assemblée d'accepter dans son ensemble le budget de fonctionnement 2015 ainsi que le budget des investissements proposés.

M. le syndic remercie M. Vincent Louis Bosson ainsi que tous ses collègues de la commission financière pour l'analyse de tous les objets présentés dans le cadre du budget 2015.

Il demande aux participants de bien vouloir se prononcer par main levée sur le budget de fonctionnement et des investissements 2015.

Résultat du vote

Oui 147

Non 0

M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance accordée envers la commission financière qui a fait un très gros travail et envers le Conseil communal.

5. MODIFICATION DE L'ARTICLE 26 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA GRUYERE POUR L'ECOLE DU CYCLE D'ORIENTATION

Mme Lotti Romanens précise que la limite d'endettement du CO de la Gruyère est actuellement fixée à CHF 55'000'000.00 dans ses statuts.

Au 31 décembre 2013, la dette des communes de la Gruyère s'élevait à CHF 50'000'000.00 soit CHF 32'000'00.00 pour le CO de La Tour-de-Trême et CHF 18'000'000.00 pour les transformations du CO de Bulle.

La réalisation du bâtiment de Riaz va initier une dépense brute totale de CHF 81'000'000.00. Les subventions cantonales ont été calculées provisoirement à environ CHF 13'000'000.00. La dette nette va s'élever à CHF 68'000'000.00 environ pour ce futur bâtiment. C'est ainsi que la limite d'endettement doit être augmentée et fixée à **CHF 120'000'000.00** dans les statuts.

Article 26 Limite d'endettement – teneur actuelle

¹ Pour les dépenses d'investissement, la limite maximale d'endettement net est fixée à CHF 55'000'000.00 ; sont concernées, la construction du CO de la Tour-de-Trême et les transformations du CO de Bulle liées à la décentralisation.

² L'endettement net, après approbation du décompte final, sera amorti conformément à la loi sur les communes.

³ Afin de préfinancer la part des subventions et des autres participations, l'association peut contracter un emprunt en compte de construction dont la limite maximale est fixée à CHF 21'000'000.00. Cet emprunt sera amorti au fur et à mesure du versement des subventions et des autres participations.

⁴ Pour les dépenses de fonctionnement, la limite maximale d'endettement général est fixée à CHF 5'000'000.00.

Article 26 Limite d'endettement – nouvelle teneur

¹ Pour les dépenses d'investissement, la limite maximale d'endettement net est fixée à CHF 120'000'000.00; sont concernées, la construction du CO de la Tour-de-Trême, les transformations du CO de Bulle liées à la décentralisation ainsi que la construction du CO de Riaz.

² pas de modification

³ pas de modification

⁴ pas de modification

En août dernier, l'assemblée des délégués a approuvé à l'unanimité le crédit de CHF 81'000'000.00 et la même modification des statuts. Le peuple gruérien a également plébiscité le crédit d'investissement ce week-end.

Mme Lotti Romanens précise que les législatifs doivent se prononcer sur cet objet puisqu'il s'agit d'une modification essentielle des statuts (art. 113 LOc). C'est ainsi que le Conseil communal propose d'approuver, à titre de commune siège d'un futur CO, cette modification de l'article 26 des statuts.

M. le syndic ouvre la discussion sur cette modification des statuts ?

M. André Künzler demande quelles seraient les conséquences si le vote n'était pas accepté ?

Mme Lotti Romanens précise que toutes les communes doivent voter ces statuts, sinon l'emprunt est impossible.

M. le syndic précise qu'il faut que le $\frac{3}{4}$ des communes représentant les $\frac{3}{4}$ de la population accepte afin que cette modification soit autorisée.

M. Antoine Ackermann souhaite connaître la part de Riaz en %.

M. Pierre Morand précise qu'il s'agit d'environ 4.5 %.

M. Patrice Gremaud souhaite à ce que le Conseil communal se renseigne auprès de la commission de bâtisse sur le dimensionnement du hall d'entrée du bâtiment puisque le hall doit être en relation avec le nombre d'élèves. Il est nécessaire que cet accès corresponde au nombre d'utilisateurs. Cette question a été posée lors de la séance publique mais sans obtenir de réponse.

M. Stéphane Schwab précise que cette remarque figure dans le rapport du jury. Il précise que cette question a été reportée et traitée en séance de commission de bâtisse ; 1 hall d'entrée sera dimensionné en conséquence et les normes seront respectées.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic invite les personnes qui acceptent la modification de l'article 26 (limite d'endettement) des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour l'école du cycle d'orientation de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	144
Non	0

M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

6. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'AMENAGEMENT

M. Stéphane Schwab précise qu'au début de la législature, la commission d'aménagement comptait sept membres. Il précise l'avoir lui-même quittée en 2012 pour rejoindre le Conseil communal. A la fin 2013, M. Luigi Cangiano a démissionné et à la fin 2014, M. Yvan Ryf a aussi démissionné à la suite de son départ de la commune. De ce fait, la commission ne compte à ce jour plus que quatre personnes. Elle doit être reconstituée à cinq membres comme le stipule l'article 36 LATeC.

M. André Künzler demande :

- quelles sont les attentes d'un membre de cette commission ?
- cette fonction comporte quelles charges ?
- faut-il être d'un métier du bâtiment ?

M. Stéphane Schwab déclare qu'il n'est pas nécessaire de pratiquer un métier du bâtiment. Il faut avoir une vue d'ensemble de la commune. Les membres de cette commission représentent les citoyens dans le but d'avoir un développement idéal de la commune et éviter qu'une seule personne (le conseiller) décide. Une commission est aussi un garde-fou. M. Stéphane Schwab déclare que cette fonction est très intéressante en raison des projets d'envergure, les objets sont présentés et ainsi avoir la possibilité de réagir sur le développement de la commune.

M. le syndic pose la question à M. André Künzler s'il pose formellement sa candidature.

Ce dernier répond par la négative.

M. Louis Pittet présente la candidature de M. Alexis Kunz, 45 ans, habitant à Riaz depuis cinq ans, il enseigne les mathématiques à l'Université de Lausanne et a du temps à mettre à disposition pour le bien de la collectivité.

Etant donné qu'il n'y a qu'un seul candidat, M. le syndic propose de procéder à son élection par main levée en lieu et place du scrutin de liste.

Sa proposition est acceptée et M. Alexis Kunz est élu par applaudissements.

M. le syndic félicite M. Alexis Kunz pour cette élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction au sein de cette commission.

7. DIVERS

Salage réduit des routes communales

M. Daniel Blanc

Comme l'hiver dernier, l'épandage de sel sur les routes secondaires communales sera limité au maximum. Il précise que le sel sera toujours utilisé pour les routes principales, en particulier la route des Monts et aussi aux endroits stratégiques. En cas de nécessité sur les routes secondaires, du sable ou du gravillon a été prévu d'y être épandu.

Construction du bâtiment du CO de Riaz

M. Stéphane Schwab

Le crédit pour la réalisation du CO de Riaz a été validé et confirmé par le vote des gruériens. Ceci signifie que l'Association du CO est dans les starting blocs et espère pouvoir débiter avec le chantier au printemps 2015. Au préalable, il appartient au Conseil communal de traiter une dernière opposition au PAD avant de prendre une décision. En ce qui concerne le bâtiment, deux oppositions pendantes devront être traitées par la Préfecture de la Glâne chargée de délivrer le permis de construire.

Révision générale du PAL et du RCU

M. Stéphane Schwab

Les services de l'Etat ont traité le dossier relatif à la révision générale du PAL et du RCU. Il appartient maintenant à la commission d'aménagement avec la collaboration de l'urbaniste d'examiner les remarques et préavis favorables ou défavorables des services consultés. Des mandats doivent encore être donnés à des prestataires externes pour l'élaboration de divers documents qui devront accompagner le dossier final. Ceci préfigure un dépassement du crédit initial. Par la suite, le Conseil communal organisera une séance d'information publique avant la mise à l'enquête publique du dossier relatif à la révision générale du plan d'aménagement (PAL) et du règlement communal d'urbanisme (RCU).

M. le syndic rappelle quelques manifestations de l'agenda riazois.

Loto de la Saint-Nicolas

La société de musique l'Echo des Monts organise son traditionnel loto des enfants le lundi 8 décembre à 14 h. dans la salle polyvalente.

Soirées et thèmes culturels proposés par l'Association culturelle Vie-à-Riaz

Fenêtres de l'Avent

Durant le mois de décembre, plusieurs dates sont prévues. Le programme se trouve dans le « Riazois » ainsi que dans les news du site internet www.riaz.ch. Les organisateurs invitent chacun(e) à se joindre à ces rencontres conviviales et réchauffées par un thé à la cannelle ou tout autre breuvage.

Vente de sapins de Noël

Samedi 13 décembre de 09.30 à 11.30 h. au bâtiment de la voirie.

Ouverture de la buvette du Centre Nordique

Dimanche 7 décembre, à partir de 11 h. avec attraction musicale, possibilité de balades à dos d'âne et de petite restauration.

Trophée des Monts

Le 14 décembre 2014 dès 9.30 h. au Centre Nordique, il faut aller nombreux encourager les coureurs lors du traditionnel Trophée des Monts. L'Association Nordic Région Gibloux NRGi assure l'ouverture et l'entretien quotidien des pistes de ski de fond et des sentiers à raquettes.

Nouvel horaire de la poste de Riaz à partir du 1^{er} janvier 2015

Lundi – Vendredi	08.00 – 11.00 h. 15.00 – 18.00 h.
Samedi	fermé

Sondages

M. le syndic précise que des informations précises y relatives seront données lors de la prochaine assemblée ainsi que publiées dans le prochain « Riazois ».

M. le syndic cède la parole aux citoyens pour quelques suggestions ou questions.

M. Louis Pittet souhaite connaître la position du Conseil communal sur l'installation de l'antenne de téléphonie mobile aux Epessous et si un règlement y relatif existe ?

M. Stéphane Schwab précise que c'est un sujet délicat. Le Conseil communal se retrouve avec une procédure alors que précédemment cette installation avait été acceptée. La Préfecture de la Gruyère ne va pas dans le même sens que le Conseil communal. Il estime qu'une planification positive aurait dû être établie il y a plusieurs années. Sans cet outil, les opérateurs placent les antennes dans des endroits que la Commune ne peut refuser.

M. Patrice Gremaud estime que cet emplacement est malvenu puisque des immeubles seront construits à proximité et qu'à une certaine distance env. 60 m. les ondes sont dangereuses.

M. Stéphane Schwab précise qu'il s'est trouvé durant des années dans un bâtiment avec une telle antenne à proximité et il lui semble de n'avoir pas trop de séquelles.

M. Laurent Pasquier espère qu'avec l'augmentation du taux d'impôt, la route du Chalet-Neuf sera enfin de nouveau goudronnée.

M. le syndic en prend acte.

Mme Florence Pasquier estime qu'une économie pourrait être faite tout simplement en évitant que la balayeuse passe trop souvent sur les routes sans qu'il y ait nécessité. D'autre part, elle demande qui dépouille le sondage, sont-ce des scrutateurs ?

M. le syndic confirme qu'il s'agit bien de scrutateurs.

M. Thierry Favre remercie et félicite le Conseil communal pour la présentation précise des objets. Un tel travail permet de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

La parole n'étant plus demandée et avant de clore officiellement cette assemblée, M. le syndic tient à remercier ses collègues du Conseil communal, l'administration pour la préparation du menu, les membres des diverses commissions, le personnel communal en général, les membres du service du feu et de la protection civile pour leur travail et leur engagement tout au long de l'année. Il remercie les scrutateurs qui ont accompli un gros travail lors de cette soirée.

M. le syndic remercie tous les participants de s'être déplacés, de l'intérêt porté aux différents sujets traités et relève l'ambiance sereine qui a régné.

L'année 2014 touche à sa fin et l'hiver devrait bientôt être à nos portes, c'est certainement le vœu de beaucoup. Décembre et son cortège de fêtes emmènent chacun(e) vers la nouvelle année. Au nom du Conseil communal, M. le syndic souhaite, à chacun(e) ainsi qu'à leur famille, de très bonnes fêtes et ses meilleurs vœux pour 2015.

Afin de terminer cette soirée de façon plus décontractée, le Conseil communal a le plaisir d'inviter les citoyens à partager un verre de thé à la cannelle avec quelques friandises.

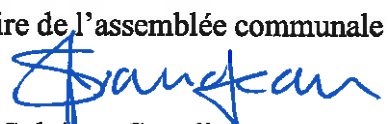
Il est 22.10 h. lorsque M. le syndic lève officiellement cette assemblée.

le secrétaire

Pierre Morand

le président

Jérôme Schindler

la secrétaire de l'assemblée communale

Sylviane Grandjean